

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	

De la commune BARBAZAN

Séance du 08 septembre 2014 à 20 heures 30

REÇU

le 11 SEP. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-GAUDENS

**Date de convocation :**  
02 septembre 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**

**Objet**

Remplacement coffret de commande P9 Vignaux

MME STRADERE Michèle

**Étaient présents :**

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine, Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Absent excusé : Mr MAURETTE Bernard procuration à Mme Michèle STRADERE

**Secrétaire de séance :**

MME BOLEA Maryse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 06/03/2013 concernant le remplacement du coffret de commande d'éclairage public "vétuste" P9 Vignaux avec mise en conformité (lié à 10AR83 dépose fils nus), le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- dépose du coffret de commande d'éclairage public "vétuste", fixé sur support,
- création du nouveau coffret de commande d'éclairage public dans l'emplacement du poste P9 Vignaux avec pose d'une horloge astronomique, 2 départs souterrains en câble 3G16<sup>2</sup> depuis le poste sous fourreaux existants.
- mise en conformité du réseau d'éclairage avec adjonction d'un 2ème câble d'éclairage 1x16<sup>2</sup> sur 284 mètres.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	659 €
Part SDEHG	3 169 €
Part restant à la charge de la Commune (Estimation)	529 €
<b>Total</b>	<b>4 357 €</b>
=====	

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet présenté,
- S'engage à verser au SDEGH une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 09 septembre 2014

Le Maire

